

# La délégation de service public

## du réseau à haut débit

### de l'Hérault



# Le département de l'Hérault

- Un fort dynamisme démographique et économique :
  - 930 000 habitants
  - Environ 20 000 habitants de plus tous les ans
  - Taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne nationale
  - 25 % des nouvelles entreprises dans le secteur des TIC
- Une bonne pénétration des TIC dans les entreprises :
  - La quasi-totalité des PME a un équipement informatique
  - 85 % des PME accèdent à l'Internet
  - Près de la moitié des PME dispose d'un site Web

# Une prise de conscience par le Conseil Général

- Etude stratégique, fin 2000 :
  - ➔ Les T.I.C. sont un facteur de progrès (développement économique et social) mais aussi un facteur de risques (fractures géographique et sociale)
  - ➔ S'en remettre au seul jeu du marché ne conduira pas à un développement harmonieux du territoire :
    - Offres d'accès à haut débit compétitives sur Montpellier mais insuffisantes ailleurs
    - Risques de renforcement de la concentration des activités et de la population sur le littoral
  - ➔ Nécessité d'une politique cohérente en faveur des T.I.C

# Une politique cohérente en faveur des T.I.C.

- Objectifs visés :
  - Tirer parti des opportunités de développement offertes par les T.I.C.
  - Faciliter l'accès du plus grand nombre à l'Internet
  - Assurer la cohésion et la compétitivité du territoire Hérault
- Trois volets d'action publiques pour créer un cercle vertueux :
  - Le développement de l'offre de contenus et de services
  - L'incitation au développement des usages et à l'appropriation des T.I.C. (collèges et LAM)
  - L'aménagement du territoire en infrastructures de télécommunication (haut débit et extension du GSM)

# L'aménagement numérique du territoire héraultais

- Les objectifs :
  - Favoriser un aménagement équilibré du territoire entre les 4 pays de l'Hérault
  - Susciter une véritable concurrence sur les offres d'accès à haut débit, au bénéfice des entreprises et de la population
  - Rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles activités
- Les moyens :
  - Mise en place d'un réseau de collecte départemental à haut débit
  - Soutien des interventions publiques améliorant la desserte à haut débit sur la boucle locale
  - Commande publique utilisée comme effet de levier

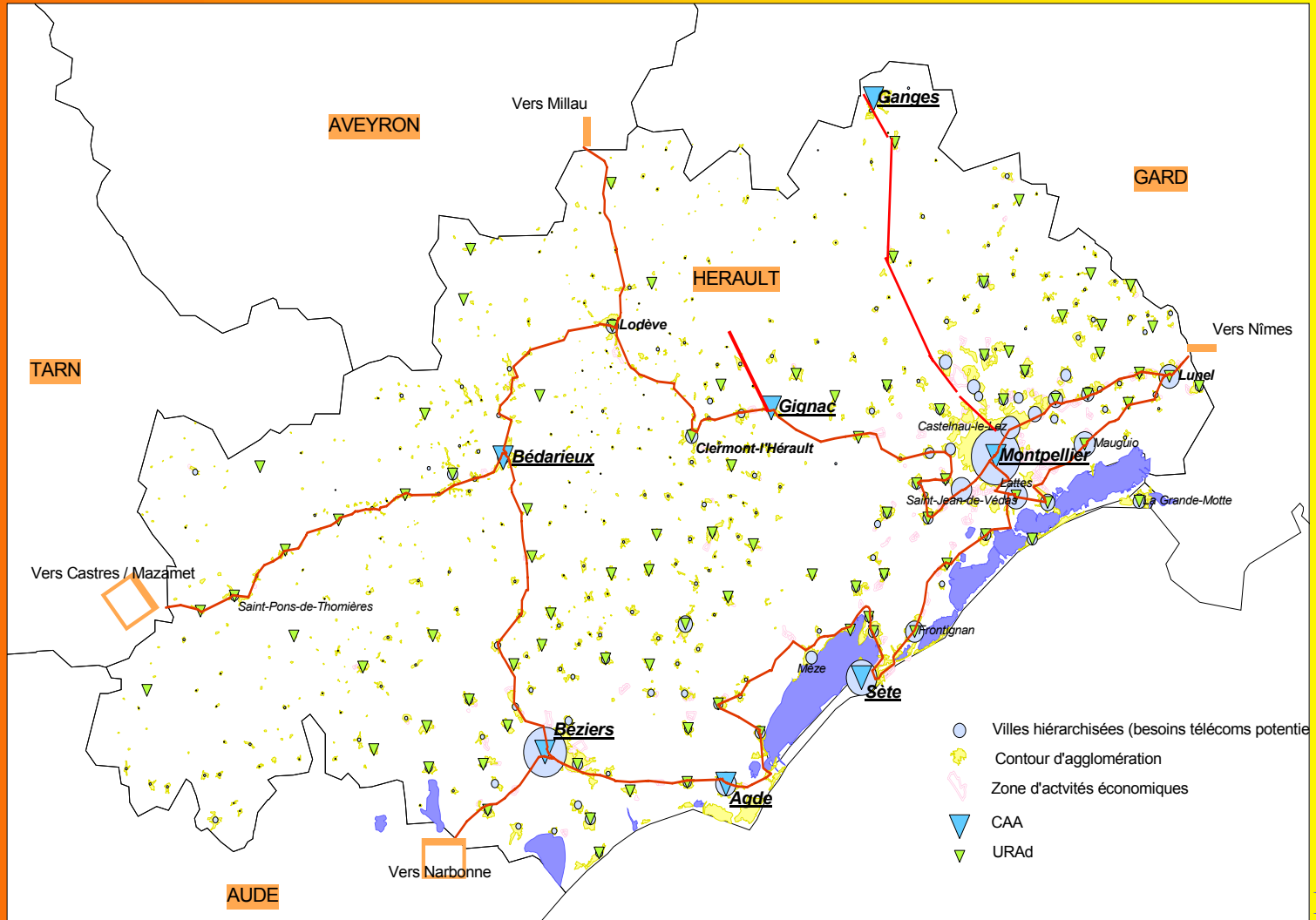
# Le projet d'infrastructure départementale à haut débit

- Etude de faisabilité technique, économique et juridique effectuée en 2001-2002 :
  - Trois stratégies de couverture étudiées
  - Analyse géomarketing des potentiels de marché
  - Consultation en direct de plus de 40 opérateurs
  - Choix d'un tracé qui concilie les objectifs d'aménagement du territoire et de rentabilité pour les opérateurs
  - Simulations financières et analyse des montages juridiques
- Consultation publique des opérateurs achevée fin 2002 :
  - Intérêt réel des principaux opérateurs alternatifs
- Délibération du Conseil Général le 11 déc. 2002

# Le réseau départemental de collecte projeté

- Les caractéristiques principales de l'infrastructure :
  - Réseau primaire de 420 km de fibre optique (emprises routières, ferroviaires, RTE, ...)
  - Neutralité technologique pour les raccordements et la desserte (FH, ADSL, BLR, Wi-Fi, CPL, ...)
  - Desserte d'un bon nombre de répartiteurs de l'opérateur historique
  - Raccordement au réseau métropolitain PEGASE de la ville de Montpellier
  - Interconnexion aux réseaux des départements voisins

# Schéma du réseau de collecte à haut débit



# L'établissement et l'exploitation de l'infrastructure à haut débit

- Une contractualisation de DSP est privilégiée :
  - Nécessité de fortes compétences techniques et commerciales
  - Partage des risques financiers
- choix d'une procédure de délégation de service public (DSP) :
  - Concession pour l'étude, le financement, les travaux et l'exploitation de l'infrastructure
  - Juin 2003 : lancement de l'appel à candidatures
  - Septembre 2003 : 7 candidats admis à faire une offre

# Le montage de la DSP

- Concession, avec biens de retour, sur une durée de 15 à 20 ans
- Plusieurs tranches de construction :
  - Une tranche ferme pour desservir le littoral et l'arrière pays
  - Des tranches conditionnelles complémentaires
- Co-financements publics possibles :
  - Subvention départementale en investissement
  - Subvention du FEDER (80 % des zones éligibles)
  - Participation de la CDC au capital de la société ad hoc
- Clause de « retour à meilleure fortune »

# Dans un cadre juridique en cours d'évolution

- Deux offres sont demandées aux candidats
- Au titre du L1511-6 existant :
  - Mise en place d'une infrastructure « passive »
  - Le concessionnaire est opérateur d'infrastructure
- Au titre du futur article 1425-1 :
  - Mise en place de l'infrastructure et des équipements actifs
  - Le concessionnaire est opérateur de réseau
  - L'offre des opérateurs de service est facilitée sur la boucle locale (dégrouper, ...)
  - La viabilité économique de la concession semble moins difficile à atteindre

# Le calendrier prévisionnel de l'opération

ETAPES	2003	2004				2005		
	Déc.	Janvier - Mars	Avril - Juin	Juil. - Sept.	Oct. - Dec.	Janvier - Mars	Avril - juin	Juil. - Sept.
Envoi des dossiers & rédaction offres								
Analyse des offres & négociations								
Choix du concessionnaire & contrat de concession								
Études et travaux								

**Merci de votre attention**